

Résolution sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi au consulat d'Arabie saoudite à Istanbul

2018/2885(RSP) - 25/10/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 325 voix pour, 1 contre et 19 abstentions, une résolution sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi dans le consulat saoudien à Istanbul.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/EFA, GUE/NGL et EFDD.

Pour rappel, Jamal Khashoggi, journaliste saoudien de premier plan, est porté disparu depuis qu'il est entré dans le consulat d'Arabie saoudite le 2 octobre 2018 à Istanbul afin d'obtenir les documents nécessaires à son mariage et qu'il n'a pas été vu depuis, bien que les autorités saoudiennes aient initialement déclaré qu'il avait quitté le bâtiment.

Des informations extrêmement préoccupantes sur son sort ont été révélées, ce qui a donné lieu à des **allégations de possible exécution extrajudiciaire et d'assassinat fomenté par l'État**.

L'Arabie saoudite a d'abord nié toute implication dans la disparition de Jamal Khashoggi, mais, à la suite de fortes pressions internationales, a admis qu'il avait été tué dans son consulat à Istanbul.

L'Union européenne a demandé une enquête internationale, indépendante et impartiale afin de faire toute la lumière sur les événements qui entourent la disparition de M. Khashoggi pour que les auteurs soient traduits en justice.

Le Parlement a invité la VP/HR et les États membres de l'Union à être prêts à imposer des sanctions ciblées, y compris des **interdictions de visa et un gel des avoirs** contre des ressortissants saoudiens, ainsi que des sanctions contre le Royaume d'Arabie saoudite au regard de la situation des droits de l'homme, lorsque les faits auront été établis.

L'Arabie Saoudite a été invitée à libérer immédiatement et sans condition tous les défenseurs des droits humains ainsi que les prisonniers d'opinion détenus et condamnés pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression et leurs activités pacifiques en faveur des droits de l'homme.

La résolution a demandé un moratoire sur la **peine de mort** et un réexamen de toutes les condamnations à la peine capitale pour s'assurer que les procès en question étaient conformes aux normes internationales. Elle a également réclamé un embargo sur l'exportation de systèmes de surveillance et d'autres biens à double usage susceptibles d'être utilisés en Arabie saoudite à des fins de répression.